

Rapidement certains médias ont réagi. Après étude des chiffres, ils ont révélé que ces comparaisons public-privé étaient fausses. Des comparaisons à paramètres égaux (âge des salariés, profils de métiers, femmes/hommes) montrent en effet des taux équivalents d'arrêt maladie dans le public et le privé.

Par ailleurs, à aucun moment le ministre ne s'est posé la question, dans les secteurs où la santé des agents est plus fragilisée, de sa responsabilité en tant qu'employeur au regard des conditions de travail, de l'absence de politique de prévention en santé, et de l'absence de réelle médecine du travail dans la fonction publique. Ni de l'impact, pour la santé des personnels et en matière de santé publique, de salariés qui viendraient travailler en étant malades.

Dans cette campagne de fonctionnaire-bashing, tous les moyens étaient bons quitte à porter une parole gouvernementale mensongère. Chaque agent de la fonction publique a été caricaturé, méprisé, atteint dans son professionnalisme. S'en est suivie la journée de manifestations et de grève du 05 décembre, massivement suivie.

Comment se relever collectivement d'une situation où la confiance est rompue ? Ce sera bien difficile, tant les dégâts sont profonds. Il appartiendra au nouveau ministre de rétablir cette confiance. Il faudra du temps car il est plus facile de casser que de construire. La seule méthode qui pourra y parvenir est celle du dialogue social, notamment celle de la négociation collective.

Le premier levier de motivation pour choisir d'être agent public est le sens du bien commun, d'être utile à la société. Pour des métiers peu rémunérés, avec peu de perspectives de carrières et des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, souhaitons que le prochain gouvernement dispose des bases minimales de management et évite de s'en prendre à la seule chose qui fait tenir la fonction publique : ses agents et ses agents.

● V.D.A



3

## Vencorex ou la défense de la souveraineté française

par Claude GARCA, militant CFE/CGC

La mobilisation de la CFE-CGC pour sauver l'entreprise Vencorex située à Pont-de-Claix en Isère constitue une bonne illustration de son action négociatrice, constructive et combative, toujours empreinte d'une dimension de défense de la compétitivité française face aux pures logiques financières internationales.

Certes, cette ancienne entité du groupe Rhône Poulenc, qui produit des isocyanates (durcisseurs pour les peintures ou les vernis), n'est pas tirée d'affaire et ses 460 salariés sont toujours menacés par un PSE. La direction de Vencorex s'est déclarée en cessation de paiement le 6 septembre 2024. Le Tribunal de commerce de Lyon a déclaré l'entreprise en redressement judiciaire et l'a placée sous observation jusqu'au 6 mars 2025. Sa fermeture aurait un « effet domino » sur d'autres entreprises présentes localement (Solvay, Air Liquide, Seqens, Arkema), menaçant plus de 5 000 emplois directs et indirects.



Dès le 6 septembre, la CFE-CGC Chimie Dauphiné Savoie a négocié une intersyndicale locale avec la CFDT et la CGT, ce qui n'était absolument pas évident, en concédant diplomatiquement que la porte-parole des salariés soit une élue CGT. Cette intersyndicale a présenté un projet de continuité de l'activité et a démontré l'importance de l'interdépendance de Vencorex avec d'autres secteurs stratégiques (nucléaire, spatial, armement) sur lesquels la perte de souveraineté de notre pays est délétère – et systématiquement soulignée et combattue par la CFE-CGC au niveau national.

La CFE-CGC a engagé des discussions avec les services de l'État, notamment le Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises (DIRE) et le ministère de l'Industrie. Son président confédéral, François Hommeril, s'est entretenu à plusieurs reprises de Vencorex avec le ministre Marc Ferracci. Dans les statuts de la Confédération CFE-CGC, il est précisé qu'outre la défense des intérêts des cadres et des membres de l'encadrement, elle agit aussi pour « le développement industriel, économique et social, garant de la pérennité de l'entreprise face à la logique des marchés. »

Dans le cas particulier de Vencorex, il apparaît qu'une concurrence déloyale a été organisée par le gouvernement chinois pour faire baisser les prix du marché et laminer les acteurs européens. La CFE-CGC est donc très méfiante face au seul repreneur chinois actuel, qui est également le concurrent direct et l'un des responsables de cette situation. Elle se range plutôt à la solution, appuyée par la métropole de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes, de faire venir de nouveaux industriels pour créer un GIE. Tout en négociant en parallèle le plan social pour sauvegarder un maximum d'emplois et préserver le savoir-faire de l'entreprise.

● C.G



4

## Ce qu'il faut retenir des accords sur l'emploi des seniors et l'assurance-chômage

par Pascale COTON, *militante CFTC*

Fin octobre, les partenaires sociaux avaient entamé une double négociation sur l'emploi des seniors et l'assurance-chômage. Ils ont su répondre aux objectifs budgétaires du gouvernement, tout en introduisant la création d'un CDI sénior, un meilleur cadrage de la retraite progressive et fait de l'emploi des travailleurs seniors un objet à part entière du dialogue social. Autant de sujets où la CFTC a joué un rôle central, en vue de trouver des compromis et d'aboutir à des textes d'accords, signés par notre organisation syndicale.

Après l'échec de la négociation des partenaires sociaux sur les parcours professionnels et l'emploi des seniors en avril 2023, le gouvernement Attal avait repris la main sur l'assurance chômage. Il avait ainsi préparé un décret sur le dispositif, qui durcissait significativement les règles d'indemnisation du régime, fragilisant ainsi les demandeurs d'emploi. Suite à la dissolution de l'Assemblée

